



Règlement du jeu « Le Lapin Troyen » Facebook Troyes La Champagne Tourisme

Article 1 : Organisation

Troyes La Champagne Tourisme (TLCT), immatriculé sous le numéro 2000 49039 000 15 ayant son siège social au 16 rue Aristide Briand à Troyes (10 000) organise un jeu concours sur son compte Facebook, gratuit et sans obligation d'achat, en collaboration avec **les chocolatiers de Troyes suivants :**

- **Témoins Brigitte**
- **Chocolats et délices**
- **Chocolaterie Bonnevie**
- **Maison Caffet**
- **Maison Charpot**
- **Le Comptoir de Mathilde**
- **L'Espace Sucré Chocolat**
- **Jeff de Bruges**
- **Jean-Luc Pandolfi**
- **Tentation Chocolats KC**

Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert du 27 février au 31 mars 2021 sous la forme de 10 mini jeux concours à toutes les personnes majeures disposant d'un compte personnel Facebook, sous réserve des personnes exclues visées à l'article 3-2 du présent règlement.

Article 3 : Modalité de participation

3-1) Déroulement du jeu concours :

- Selon le planning de l'article 5 du présent règlement, une publication sur la page Facebook de Troyes La Champagne Tourisme lancera un jeu concours par chocolatier partenaire, à savoir 10 chocolatiers. Chaque publication fera remporter un lot à deux personnes. Pour jouer, les participants doivent :
 1. Aimer la page Facebook de Troyes La Champagne Tourisme et celle du chocolatier partenaire (sauf 2 chocolatiers)
 2. Identifier 2 amis en commentaire
 3. Partager la publication en mode public sur leur page Facebook
- Les 20 gagnants seront tirés au sort selon le planning de l'article 5 du présent règlement, et seront avertis de la date à partir de laquelle ils pourront récupérer leur lot.

3-2) Exclusion de la participation

Sont exclues :

- Toutes les personnes employées par Troyes La Champagne Tourisme, ainsi que toutes personnes ayant collaborés à la conception, réalisation du présent jeu concours.
- Toutes les personnes employées par les Partenaires, ainsi que toutes personnes ayant collaborés à la conception, réalisation du présent jeu concours.
- Toutes personnes ne répondant pas aux exigences de l'article 2
- Toutes inscriptions incomplètes, illisibles ou sous autre forme que celle prévue
- Possibilité de gagner un seul lot par personne (le 1^{er} coupon tiré au sort sera retenu).

3-3) Comportement abusif

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du concours (méthodes frauduleuses, combines, manœuvres...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entrainera la nullité de sa participation.

Article 4 : Analyse des participations

4-1) Date limite de participation : **3 jours pour chaque concours (cf. tableau à l'article 5).**

4-2) Les réponses seront contrôlées et le tirage au sort sera effectué par :

- **Nicolas Villiers**, directeur de TLCT
- et/ou **Apollonia Gontero**, chargée de Communication, Evénementiel et Edition
- et/ou **Audrey Lallemand**, community Manager
- et/ou **Leslie Dassié**, conseillère en séjour

Les membres du jury vérifieront que l'ensemble des réponses respectent les dispositions de l'article 3 de ce présent règlement. A défaut, les candidats ne seront pas acceptés.

Article 5 : Lots du concours

Les 20 gagnants seront récompensés par le lot suivant :

| Dates publication | Chocolaterie | Lot | Tirage au sort |
|--------------------------------|-------------------------|--|---------------------------|
| Publication du 27 février 2021 | Jeff de Bruges | 2 ballotins de Pâques d'une valeur de 11,70€ | 1 ^{er} mars 2021 |
| Publication du 3 mars 2021 | Espace Sucréchocolat | 2x 1 poisson et 1 petit lapin, 13,40€ | 5 mars 2021 |
| Publication du 6 mars 2021 | Chocolaterie Témoins | 2x1 moulage à 25€ l'unité | 8 mars 2021 |
| Publication du 10 mars 2021 | Chocolats et délices | 2x1 moulage garniture à 10,50€ | 12 mars 2021 |
| Publication du 13 mars 2021 | Le Comptoir de Mathilde | 2 coffrets 4 cuillères Hot choc à 11,90€ | 15 mars 2021 |
| Publication du 17 mars 2021 | Chocolaterie Pandolfi | 2 corbeilles avec 4 moulages garnis d'une valeur de 30 € | 19 mars 2021 |
| Publication du 20 mars 2021 | Chocolaterie Bonnevie | 2 cartes cadeau de 10€ | 22 mars 2021 |
| Publication du 24 mars 2021 | Maison Caffet | 2 tubes de chocolats de Pâques d'une valeur de 19,75€ | 26 mars 2021 |
| Publication du 27 mars 2021 | Tentation chocolat KC | 2 ballotins de Pâques d'une valeur de 12€ | 29 mars 2021 |

| | | | |
|-----------------------------|----------------|---|--------------|
| Publication du 31 mars 2021 | Maison Charpot | 2 Œufs de Pâques adulte chocolat noir à 25€ l'unité | 2 avril 2021 |
|-----------------------------|----------------|---|--------------|

Le lot remis aux gagnants ne pourra donner lieu à aucune contestation sur sa nature ou sa valeur, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Toutefois, en cas de force majeure, TLCT se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur équivalente. **Les gagnants ont jusqu'au 30 avril 2021 pour venir récupérer leur lot chez le chocolatier partenaire sur présentation d'une pièce d'identité.** Aucun envoi ne sera effectué.

Les gagnants renoncent à demander à TLCT et aux **chocolatiers** tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Article 6 : Dépôt légal

Le règlement est référencé dans la rubrique « mentions légales » du site de TLCT : www.troyeslachampagne.com

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante Troyes La Champagne Tourisme - 16 rue Aristide Briand - 10 000 Troyes. Les frais postaux nécessaires à l'obtention de ce règlement seront remboursés sur simple demande sur la base d'un tarif lent « lettre » en vigueur.

Article 7 : Remboursement des frais du jeu

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par fibre, câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 : Connexion et utilisation

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. TLCT décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou toutes autres connexions techniques.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent concours implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de l'organisateur du jeu.

Article 10 : Faculté de modification / suppression du jeu

L'organisateur se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

TLCT pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Article 11 : Loi applicable

Le présent concours est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis au tribunal ayant droit, auquel la compétence exclusive est attribuée.

Article 12 : Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 1. Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Ces informations sont exploitées par TLCT. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises à un tiers (sauf les contacts des gagnants transmis aux chocolatiers partenaires). Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message.

Article 13 : Droit de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.